

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Mesures hivernales entrées en vigueur

Chaque hiver, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal, du 1^{er} novembre au 15 mars, de 03h00 h à 07h00. Pendant cette plage horaire, le Service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre cité soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le déneigement d'une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Ainsi qu'il est d'usage, la Place des abattoirs, l'Esplanade des collèges et la place située au nord des halles de gymnastique sont à disposition des automobilistes. Deux horaires différents sont appliqués. La Place des abattoirs est à disposition de 16h00 à 09h00, l'Esplanade des collèges et la place située au nord des halles de gymnastique de 16h00 à 08h00. Il est important que ces places soient libérées aux heures indiquées de manière à permettre le déneigement dans la journée. De plus, l'Esplanade des collèges est réservée en journée à l'usage exclusif des écoliers et des étudiants. Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur. (cm)

Route de Mont-Soleil fermée le 8 novembre

Pour permettre l'acheminement par hélicoptère de matériel sur le chantier et la poursuite des travaux d'assainissement, la route de Mont-Soleil sera fermée mardi 8 novembre 2016, entre 08h30 et 11h30 ainsi qu'entre 13h30 et 16h30. L'évacuation des rochers et des cailloux issus de la purge du talus surplombant la chaussée ainsi que le nettoyage des filets de protections situés à l'ouest du funiculaire sont notamment prévus.

Ces travaux se dérouleront uniquement en cas de conditions météorologiques favorables au vol de l'hélicoptère. Un balisage de circonstance sera mis en place et chacun est prié de s'y conformer. De plus, la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier afin d'éviter tout accident.

La Municipalité remercie les riverains et les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension. (cm)

Concernant cet objet, des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de M. Nicolas Vuilleumier, chef du service d'urbanisme et mobilité, nvuilleumier@saint-imier.ch, 032 942 44 35

Saint-Imier, mercredi 2 novembre 2016